

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la commune de MARCILLY LE CHATEL du 29 avril 2016

20 h

Secrétaire de séance : C. PLAGNE

Présents: Thierry GOUBY (maire), Alexis CHARLIN (2ème adjoint), Adeline BOURSIER (3ème adjointe), Christiane HOCH, Marie Claude MASSACRIER, Danie PERRIN, Christian PLAGNE, Régine COHAS, Sandrine SEFERIAN, Emmanuel CREMONESE.

Excusés : Odile MOLLE (1ère adjointe) (pouvoir à D. PERRIN), Denis BREJON.

En préliminaire E. Cremonese souhaite rappeler sa position concernant le choix de l'architecte pour le projet de l'école : "C'est le plus mauvais choix pour la commune car c'est le plus cher".

M. le maire rappelle à nouveau que ce choix est celui présenté par la commission d'appel d'offre et que au vu du dossier, cette décision aurait pu être prise seule par le maire. Le conseil a voté à 10 voix pour et une abstention. Les critères de sélection étaient les suivants : 50% valeur technique, 40% prix, 10% équipe et expérience.

## 1. Urbanisme

Présentation des dossiers en cours.

Le conseil municipal est interrompu afin de laisser la parole à M. Etienne Place concernant son projet d'implantation d'une activité sur la commune.

M. le maire rappelle qu'il s'agit, ainsi que le personnel municipal, avec attention l'instruction de ce dossier et trouve le projet intéressant pour la commune.

M. Emmanuel Crémonese propose la solution d'une délivrance immédiate de son permis de construire dans la mesure où la correction est en cours de validation. M. le Maire informe qu'il ne prendra pas de décision anticipée avant la fin d'instruction de ce permis de construire comme pour tous les permis de construire ; le service d'instruction servant à instruire et vérifier les conditions légales d'attribution d'un permis de construire.

M. Le maire propose au conseil de poursuivre et d'approuver la décision de la correction du PLU qui après enquête d'un mois a mentionné 2 avis favorables.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la modification du P.L.U.

Vote.

Correction du PLU pour une partie de la parcelle A386 (50 m2).

VOTE	POUR	10	CONTRE	0	ABST	1
------	------	----	--------	---	------	---

## 2. Finances

Vote.

**Objet: Décision modificative n°1 -budget général**

Mouvements de crédits suivants:

Désignation:

**Fonctionnement Budget Général**

Dépenses Investissement 2804132-040 - 1 561 €

Dépenses Investissement 28041582-040 + 1 561 €

VOTE	POUR	11	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

La perceptrice de Boën nous demande d'admettre en non-valeur la somme de 50,00 € sur le budget général. (titre non recouvré sur exercice antérieur.

Vote.

**OBJET: Admission en non-valeur**

Budget Général: Pour un montant de 50,00 € – imputation 673

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 673 du budget général

VOTE	POUR	11	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

Délibération encaissement chèque assurance pour 'Relais du Châtel'.

*Objet: Remboursement de l'assurance "L'Auxiliaire".*

Remboursement de l'assurance "L'AUXILIAIRE" pour les dégâts et reprise de travaux causés par l'affaissement de la dalle au Relais du Châtel.

Vote.

Le maire est autorisé à encaisser ce chèque de 11218,92 €

VOTE	POUR	11	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

### **3. Transport scolaire**

Le Syndicat de Transport du Pays d'Astrée n'a plus d'activité depuis de nombreux mois.

Vote.

Délibération : dissolution du Syndicat de Transport du Pays d'Astrée.

VOTE	POUR	11	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

### **4. C.C.P.A.**

Compte-rendu sur le site : <http://www.pays-astree.com/>

### **5. Amendes de Police**

La commune a un projet de sécurisation des abords de l'école. Une subvention ("amendes de Police") peut être demandée.

Vote.

Le conseil autorise le maire à déposer une demande.

VOTE	POUR	11	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

### **6. Questions diverses**

- Une entreprise de la commune a perdu une partie de ses bâtiments dans un incendie. Recherche d'une solution de repli : pas de solution dans la commune, peut-être sur le territoire de la CCPA.

- Soutien à l'économie locale : E. Cremonese se prononce pour le soutien à l'économie locale et propose de créer une commission travaillant en ce sens. M. le maire rappelle que pour l'ensemble des manifestations organisées sur la commune, la municipalité fait travailler le commerce Marcillois et local. Il en est de même pour les entreprises auxquelles la commune fait appel pour les travaux d'entretien ou de réparation.

- E. Cremonese souhaite qu'on débloque les permis de construire pour des maisons neuves. Adeline Boursier rappelle que les zones de la commune avec assainissement non collectif ne sont pas bloquées ainsi que le secteur de Say. La commission assainissement travaille sur l'étude et l'analyse des réseaux afin de dimensionner les stations de la commune. Elle l'invite suite à ses propos à participer à la commission assainissement.

Conseil clos à 21h30

Prochain Conseil Municipal : vendredi 27 mai à 20h.